



## Comité de Direction

Conducteur N°12

<b>Réunion du :</b>	Lundi 05 mai 2025
<b>Présidence :</b>	Didier ESOR – Guy COUSIN
<b>Présents :</b>	Valérie BOUDER - Jean-Yves CADIET - Laurence CHARNEAU - Martine COCHON - Sébastien CORNEC - Frédéric DAVY - Jean-François DUTOUR – ELOY Michel (représentant de P. PERRET) - Jean-Jacques GAZEAU - Gabriel GÔ - Christian GUILLARD - Jacques HAMARD - Marie-Hélène HAYE - Eugénie HERVOUET - Philippe LESAGE - Jérôme MOGIS - Bernard MOTTAIS - Thierry BARBARIT (en visio)
<b>Assistent :</b>	Jérôme CLEMENT (Directeur) – Xavier LACRAZ (D.T.R.)
<b>Excusés :</b>	Lilian BOSSARD - Benoit LEFEVRE - Pascal PERRET (représenté par M. ELOY) Julie BLOT- Marc DAUTY

### 1. Publication des Procès-verbaux

➤ Le Comité de Direction prend acte des PV validés suivants :

CROC F - PV n°19 - 18.03.2025	CRRC PV n85 - 09.04.2025
CROC F - PV n°20 - 24.03.2025	CRRC PV n86 - 22.04.2025
CROC F - PV n°21 - 03.04.2025	CRRC PV n87-230425
CROC F - PV n°22 - 16.04.2025	CRRC PV n88 - 30.04.2025
CROC F - PV n°23 - 17.04.2025	CRAR - PV n08 - 130325
CROC F - PV n°24 - 28.04.2025	CRAR - PV n09-200325
CROC Futsal - PV n°23- 14032025	CRAR - PV n10-100425
CROC Futsal - PV n°24 - 18032025	CRAD - PV n12-130325
CROC Futsal - PV n°25 -25.03.2025	CRAD - PV n13-030425
CROC Futsal - PV n°26 - 31.03.2025	CRAD - PV n14-100425
CROC Futsal - PV n°27 - 04.04.2025	CRAD - PV n15-300425
CROC Futsal - PV n°28 du 14.04.2025	CRA LDJ - PV n17 - 01.04.2025
CROC Futsal - PV n°29 – 22042025	CRA LDJ - PV n18 - 09.04.2025
CROC Futsal - PV n°30 - 28042025	CRA LDJ - PV n19 - 30.04.2025
CROC Seniors M - PV n°27 - 18.03.2025	PV 10 CRTIS du 17032025
CROC Seniors M - PV n°28 - 24.03.2025	PV 11 CRTIS du 31032025
CROC Seniors M - PV n°29 - 07.04.2025	PV 12 CRTIS du 17042025
CROC Jeunes Masculins - PV N° 41 - 18.03.2025	PV 13 CRTIS du 24042025
CROC Jeunes Masculins - PV N° 42 - 26.03.2025	PV 14 CRTIS du 28042025
CROC Jeunes Masculins - PV N° 43 - 01.04.2025	CR SEEF - PV n15-260325
CROC Jeunes Masculins - PV N° 44 - 04.04.2025	CR SEEF - PV n16 - 010425
CROC Jeunes Masculins - PV N° 45 - 08.04.2025	CR SEEF - PV n17-220425
CROC Jeunes Masculins - PV N° 47 - 25.04.2025	CRSA - PV n°03 - 240325
CROC Jeunes Masculins - PV N° 48 - 28.04.2025	PV N5 CRB LFPL
CRD - PV n°35 (19.03.2025)	CR des Délégués - PV N° 4 - 08.04.2025
CRD - PV n°36 (26.03.2025)	CR N°02 Copil Politique Environnementale du 24.03.2025
CRD - PV n°37 (02.04.2025)	CR N°02 Copil Lutte contre les violences du 25.03.2025
CRD - PV n°38 (09.04.2025)	CR N°04 Copil Inclusion Insertion du 08.04.2025
CRD - PV n39 (16.04.2025)	CR N°02 Copil Climat des rencontres du 19.03.2025
CRD - PV n°40 (23.04.2025)	CR Pratiques Plurielles - PV N°02 du 22.04.2025
CRD - PV n°41 (29.04.2025)	CR Développement Futnet - PV N°03 du 24.04.2025
CRRC PV n82- 19.03.2025	
CRRC PV n84- 03.04.2025	

## 2. Informations du Président

### ➤ Démission du Trésorier Général

Le Président informe le CODIR de la demande de démission du Trésorier Général de toutes fonctions au sein du Comité Directeur de la ligue de Football des pays de la Loire.

Le Président a accepté cette démission.

**Le CODIR prend acte de la démission de René JOUNEAUX de toutes ses fonctions au sein du Comité Directeur de la Ligue de Football des pays de la Loire. Le Président tient, au nom du CODIR, à remercier René JOUNEAUX de son investissement tout au long de ses mandats successifs au sein de la Ligue du Maine puis de la Ligue de Football des Pays de la Loire. Il souligne que René JOUNEAUX a accompli avec une grande vigilance et une grande implication de nombreuses missions au sein des instances et nul ne saurait oublier sa volonté de servir au mieux les Clubs et Licenciés de la Ligue.**

## 3. Vie de la Ligue

### 3.1 ACTIVITES GENERALES

### ➤ Election d'un trésorier par intérim

Les statuts de la Ligue indique à l'article **13.3** :

En cas de vacance d'un siège, le Président de la Ligue propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.

Dans l'attente de celle-ci (fixée en novembre 2025) le Président propose au CODIR la nomination de Jean-Yves CADIET – Membre du Bureau – au poste de Trésorier par intérim

**Le CODIR valide la nomination de Jean-Yves CADIET au poste de Trésorier par Intérim. Il remplacera également René JOUNEAUX dans les Commissions Régionales et Copils dans lesquels ce dernier était engagé.**

### ➤ Point d'avancée du projet #Ligue de Demain #

Jean-Yves Cadiet – Elu en charge du projet - fait un retour des échanges en cours avec les collectivités locales. Il précise l'objectif de pouvoir proposer à la décision du CODIR un site d'implantation avant la rentrée du mois de septembre 2025.

Préalablement à ce choix qui sera effectué, un groupe de réflexion va se réunir au mois de mai afin d'apporter une aide à la décision du CODIR. Il sera composé de :

- Au titre du groupe de pilotage projet : Didier ESOR, Jean-Yves CADIET, Jérôme CLEMENT, Aurélie LONGEPE
- Au titre du Bureau des Elus : Guy COUSIN, Valérie BOUDER, Gabriel GÔ,
- Au titre de l'expertise financière : Sébastien CORNEC, Christophe LE BUAN, Alain DURAND
- Au titre de l'expertise projets : François RIMBERT, Jérôme MOGIS, Jean-François DUTOUR, Christian GUILLARD
- Au titre de l'expertise terrains : René JONCHERE
- Au titre de l'expertise utilisateurs sportifs : Xavier Lacraz ; Directeur Technique Régional, David MARRAUD, Directeur Pôle Espoirs
- Au titre de la maîtrise d'œuvre : Sonia RACHDI et Yves PARENT agence d'architecture Mûrisserie et Fabien CHETANNEAU agence Osrose Ingénierie

Par ailleurs, le Président informe le CODIR du courrier de la Présidente de la Région qui prend acte de l'abandon du projet de Vallet et « confirme la volonté de la région d'aider la Ligue sur l'investissement à venir ».

### ➤ Bilan AG du 12 04 2025

Bilan globalement positif d'un point de vue organisationnel.

Bonne participation des clubs ; satisfaction de ceux-ci sur le format compact de l'AG qui leur permet de ne pas repartir trop tard.

Nécessité cependant d'avoir en réserve des sujets à présenter en séance (débat, vidéo...) lorsque l'AG se révèle plus courte que prévue.

➤ **Licences – Bilan saison 2024-2025**

Le bilan final de la saison 2024-2025 s'établit à 183 140 licences, soit + 1.68% licences (+ 3 026) versus saison 2023/2024. Il s'agit donc d'un nouveau record de licencié(e)s.

Evolutions en % et nombres totaux de licences par grandes catégories :

- Dirigeant(e)s :

+ 9.75% sur les Dirigeant(e)s = 25 168

- Seniors :

+ 1.80% sur les seniors M = 41 790

+ 2.17% sur les seniors F = 3 915

+ 12.06% sur le futsal seniors M = 2 137

- Jeunes :

+ 1.71% sur les U19/U18 M = 7 478

Le Bureau + 5.79% sur les U17/U16 M = 10 573

+ 1.70% sur les U15/14 M = 13 163

+ 2.34% sur les U13/U12 M = 14 934

+ 12.26% sur les U18/U17/U16 F = 2 682

+ 4.02% sur les U15/U14 F = 2 898

- 4.54% sur les U13/U12 F = 2 437

- Animation :

- 5.20% sur le foot animation M = 37 168

- 9.54% sur le foot animation F = 3 253

- Arbitres :

+ 4.88% sur les arbitres = 1 677

- Techniques :

- 3.25% sur les techniques régionales = 1 144

➤ **Commission Régionale de Contrôle des clubs :**

Situation des clubs de R1 Féminin Futsal : La commission constate que les clubs évoluant en Régional 1 Féminin Futsal ne peuvent prétendre à aucune accession, car il n'y a pas de niveau fédéral pour la discipline. La commission propose donc au Comité de Direction de ne plus soumettre cette catégorie au suivi de la part de la CRCC.

**Le CODIR valide la proposition de la CR Contrôle des Clubs de retirer du suivi de la commission les clubs de R1 Féminin Futsal.**

## 4. Vie des Pôles

### 4.1. PÔLE COMPETITIONS

➤ **Réunion Conseil des Présidents / Conseil des Educateurs**

Réunion le 15 mai prochain d'un conseil commun afin d'aborder des thématiques liées au format de compétitions ainsi qu'aux calendriers.

### 4.2. PÔLE JURIDIQUE

➤ **Modifications Règlementaires**

Le pilote du pôle propose au CODIR de valider une modification règlementaire relative visant à préciser qu'en cas de rencontre remise ou à rejouer, seule la commission décide la date du report de celle-ci.

**Le CODIR valide la modification règlementaire.**

### 4.3. PÔLE ARBITRAGE

➤ **Nomination des candidats au titre d'arbitre de la Ligue**

**Sur proposition de la CRA, le CODIR valide la liste de candidats proposés au titre d'arbitres de Ligue.**

➤ **Rencontre avec les représentants de l'UNAF régionale**

Thématiques abordés :

- Carton Blanc
- Indemnités des arbitres
- Indemnités des observateurs
- Statut de l'arbitrage

**4.4. PÔLE FINANCES**

➤ **Tarifs généraux saison 2025-2026**

Le Trésorier présente les orientations tarifaires pour la saison 2025-2026 et qui prennent notamment en compte, conformément aux engagements pris en Assemblée Générale :

- Diminution du tarif de la licence Dirigeant => 15 €
- Augmentation du prix des Licences joueurs
- Augmentation de l'indemnité de match arbitre de 35 € à 38 €
  - Augmentation proportionnelle des frais d'arbitrage.

**Le CODIR valide les tarifs généraux pour la saison 2025-2026.**

**4.5. PÔLE ENGAGEMENT CITOYEN**

➤ **COFIL Climat des rencontres**

Présentation des orientations qui seront déclinées à partir du mois de juin mais surtout de la rentrée de septembre et seront basées notamment sur le fair-play.

Ces orientations seront définitivement arrêtées après les derniers travaux du COFIL dans les semaines qui viennent.

➤ **Signature conventions Handisport et Sport Adapté**

Le CODIR prend connaissance de la convention qui vient d'être entre la Ligue et le Comité Régional Handisport le 28 avril.

De son côté, la convention avec le Comité Régional de Sport Adapté sera signée le 21 juin lors de l'AG du Comité.

Rappel de la convention existante entre la Ligue et le club du Don Bosco Cécifoot.

**4.6. PÔLE ACTIVITES TECHNIQUES**

**Foot en milieu scolaire**

Information par Jean Jacques Gazeau – élu en charge – de modifications à venir du dispositif et notamment en termes organisationnelles et financières.

**Formation : Point sur les inscriptions BMF et BEF :**

- BEF : 65 candidats (48 Traditionnel et 17 Apprentissage)
- BMF Apprentissage : 119 candidats
- BMF Traditionnel : 76 Candidats

**PPF :**

Retour sur les actions PPF de Pâques

- Inter Districts U14
- Inter Ligues Futsal U15/U17
- Inter Ligues U15 Elite et Avenir
- Stage U14 F
- Journée de clôture du Critérium U13 Région
- Phase Régionale du Festival U13 : le FC Nantes pour les filles et LE MANS FC pour les garçons vont en finale Nationale.

**DAP :**

Projet Clubs 2025/2026 :

**Le district pilote retenu est le D72, les autres districts seront « volontaires »**

Travail à venir en ETR sur la modélisation de la pratique des enfants

**ETR :**

Groupe de travail national sur l'avenir des ETR

#### **4.7. PÔLE STRUCTURATION DES CLUBS**

##### ➤ **Club lieu de vie**

Un retour est fait sur l'animation du dispositif fédéral « Club lieu de Vie » et notamment sur les différentes soirées organisées en Mars/Avril sur notre Territoire Régional.

A noter la Ligue des Pays de la Loire est la seule Ligue ayant animé ce dispositif sur le format attendu par la FFF.

### **5. - Questions diverses – Tour de table**

##### ➤ **Futsal :**

Les finales se tiendront le 17 mai au Loroux Bottereau et les barrages le 31 mai à Longuénee en Anjou.

### **6. Prochaines réunions**

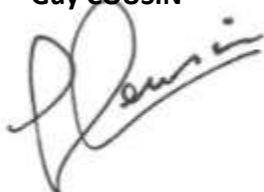
##### ➤ **Bureau le 19.05.2025**

##### ➤ **Codir le 23.06.2025**

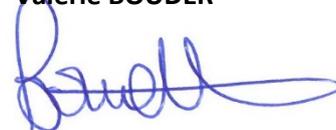
**Le Président,  
Didier ESOR**



**Le Président Délégué  
Guy COUSIN**



**La Secrétaire Générale  
Valérie BOUDER**



## Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux (a.15)

Origine : Pôle Compétitions

Exposé des motifs : Préciser qu'en cas de rencontre remise ou à rejouer, seule la commission décide la date du report de celle-ci. Ceci afin de préciser le jour et l'heure et d'éviter toute discussion entre le service, la commission et les clubs.

Ce dispositif serait applicable à tous les championnats.

Avis du Pôle Juridique : Favorable.

Avis de la CRRC Révision des textes :

Décision du Comité de Direction :

Date d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2024

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b>ARTICLE 15 – HORAIRES ET CALENDRIER</b></p> <p>(...)</p> <p><b>2) Calendrier :</b> Le calendrier de la saison fixe les dates des journées de championnat. Il est arrêté par le Comité de Direction sur proposition de la Commission d'Organisation. Il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des desiderata des clubs, lesquels devront être transmis par messagerie officielle ou footclubs. La Commission d'Organisation fixe les matchs remis ou à rejouer. Elle a la faculté de les fixer en semaine.</p> <p>(...)</p> <p>2. Un club (recevant ou visiteur) peut demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure que ceux prévus à l'agenda des rencontres, ou une inversion ; la demande doit être accompagnée de l'accord écrit du club adverse et parvenir au Centre de Gestion 10 jours avant la date de la rencontre (via footclubs). La demande sera automatiquement rejetée à défaut d'accord du club adverse <i>et de respect des règles d'horaire fixées au paragraphe 1.</i></p> <p>(...)</p>	<p><b>ARTICLE 15 – HORAIRES ET CALENDRIER</b></p> <p>(...)</p> <p><b>2) Calendrier :</b> Le calendrier de la saison fixe les dates des journées de championnat. Il est arrêté par le Comité de Direction sur proposition de la Commission d'Organisation. Il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des desiderata des clubs, lesquels devront être transmis par messagerie officielle ou footclubs. La Commission d'Organisation fixe les matchs remis ou à rejouer. Elle a la faculté de les fixer en semaine. <i>Sa décision est insusceptible d'appel.</i></p> <p>(...)</p> <p>2. <i>En dehors des matchs remis ou à rejouer</i>, un club (recevant ou visiteur) peut demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure que ceux prévus à l'agenda des rencontres, ou une inversion ; la demande doit être accompagnée de l'accord écrit du club adverse et parvenir au Centre de Gestion 10 jours avant la date de la rencontre (via footclubs). La demande sera automatiquement rejetée à défaut d'accord du club adverse <i>et de respect des règles d'horaire fixées au paragraphe 1.</i></p> <p>(...)</p>